

PLF, PLFSS : le point à mi-parcours

Le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale sont à présent entre les mains des sénateurs. Vu la teneur des débats, une adoption avant le 31 décembre 2025 semble compromise. Un point en matière de calendrier s'impose.

DuoDAY 2025, une journée très positive à la CFDT-Agriculture

Pour la deuxième année, à l'identique d'autres services du ministère, la permanence de la CFDT-Agriculture a eu le plaisir d'accueillir dans le cadre du DuoDay, Vincent de ALMEIDA.

Un profil intéressant tourné vers les RH

Notre invité pour cette journée a un profil de formation et un parcours professionnel très ciblés sur le monde des ressources humaines. Titulaire depuis 2011 d'un **MBA en ressources humaines** (Master of Business Administration – diplôme international en gestion et management) qu'il a réalisé en partie aux Etats-Unis et au Portugal, il a rapidement enchaîné sur une première expérience professionnelle.

Son parcours l'a amené à travailler à ce jour uniquement dans le secteur privé, et à acquérir de l'expérience en entreprises ou dans des cabinets privés sur de multiples fonctions RH (recrutement, gestion administrative et paie, entretien professionnel, analyse de besoins RH et rédaction de fiches de postes, santé et sécurité au travail...).

Vincent de Almeida souhaite à présent rejoindre un métier RH dans la fonction publique (territoriale ou d'Etat) pour continuer son parcours professionnel. Il est aujourd'hui inscrit dans une formation le préparant au concours de rédacteur territorial (spécialité droit public) pour éventuellement rejoindre la fonction publique territoriale.

De multiples échanges au cours de cette courte journée

Vincent a passé la journée avec les permanents autour de trois moments identifiés :

- Une présentation de l'ensemble des permanents et de leurs parcours respectifs
- Le fonctionnement administratif et politique de la permanence (rôles et missions, adhésions...)
- La communication interne et externe.

Il a pu ainsi partager sur une journée le quotidien d'une permanence syndicale, y compris dans ses moments plus conviviaux !



Il a été particulièrement intéressant de partager les points de vue sur certains aspects de communication, l'utilisation des réseaux sociaux ou de l'IA, de croiser les points de vue «générationnels» et surtout de profiter de la «positive attitude» de Vincent pendant ces quelques heures. Une belle rencontre, un beau moment, une belle leçon de vie que nous vous invitons à partager dès que possible.

Jamais deux sans trois !

Pour la CFDT-Agriculture, cette journée constitue immanquablement une expérience humaine et professionnelle à renouveler.

La CFDT-Agriculture remercie tout d'abord les services du BASS pour l'accompagnement et plus particulièrement notre référente Handicap.

La CFDT-Agriculture tient également à **remercier sa permanente, Brigitte CHELFI, pour son investissement constant pour la réalisation du DuoDay** et son initiative lancée il y a presque deux ans maintenant. Deux expériences d'accueil particulièrement réussies mais un passage de témoin est aujourd'hui prévu, Nathalie LEBRETON reprendra le flambeau

pour la prochaine édition car il n'est pas question de s'arrêter là. Jamais deux sans trois comme qui dirait !

De la part de Vincent de ALMEIDA à la permanence :

"Je tenais à vous remercier très sincèrement pour l'accueil que vous m'avez réservé lors de la journée Duoday. Votre disponibilité, votre bienveillance et le temps que vous m'avez consacré m'ont permis de mieux comprendre vos missions et l'engagement de la CFDT envers les agents du ministère de l'Agriculture.

J'ai particulièrement apprécié la qualité des échanges, la transparence avec laquelle vous m'avez présenté votre fonctionnement, ainsi que le soin que vous avez pris pour répondre à mes nombreuses questions.

Cette immersion a été particulièrement enrichissante pour moi et a confirmé mon envie de travailler dans un environnement tourné vers l'accompagnement et le service public.

Vincent de Almeida"

Bref un grand merci à toutes et tous !

=> Lien vers la publication de l'intranet du MAASA [ICI](#)

**Le gouvernement lance une
conférence sur le travail et**

Les retraites

Jusqu'en septembre 2026, les partenaires sociaux sont invités à débattre autour de trois grandes thématiques : la qualité de vie au travail, les parcours professionnels et l'avenir des retraites.

La fonction publique, de nouveau sous la coupe de Bercy ?

La fonction publique peut-elle vraiment s'émanciper de Bercy ? Après plusieurs allers-retours entre tutelle budgétaire et ministère dédié, le portefeuille revient aujourd'hui dans le giron des Comptes publics.

CSA de réseau des DDI du 6 novembre 2025

Retour sur la réunion du Comité Social d'Administration (CSA) de réseau des Directions départementales interministérielles (DDI) du 6 novembre 2025.

“La fonction publique est face à un mur de déficit d’attractivité”

Rémunérations en berne, inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, conditions de travail dégradées, baisse des effectifs, pyramide des âges vieillissante... : les maux de la fonction publique s’aggravent. Face aux menaces qui pèsent sur les 5,7 millions d’agents et leurs missions, Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques, tire le signal d’alarme.

Novembre bleu, c’est lancé pour 2025 !

Après la campagne annuelle de sensibilisation sur le dépistage du cancer du sein qui vient de s’achever, d’octobre rose, on passe à novembre bleu, le mois de la mobilisation pour la **lutte contre le cancer de la prostate notamment.**

Lancée de manière humoristique il y a 20 ans en Australie, cette grande opération de communication s’est rapidement étendue au monde entier pour sensibiliser les hommes au nécessaire dépistage du cancer de la prostate mais également à d’autres maladies masculines. L’opération novembre bleu

apparaît en France pour la première fois en 2012.

Novembre bleu, pour quoi faire ?

Les actions de communication au cours de ce mois ont trois objectifs majeurs :

- Sensibiliser l'opinion publique
- Accroître les dons en faveur de la recherche dans les maladies masculines en particulier le cancer de la prostate qui reste diagnostiqué chez 1 homme sur 8.
- Inviter les hommes à des dépistages précoces pour prévenir les maladies

Selon la ligue contre le cancer : «Chaque année, plus de 71 000 hommes sont touchés par le cancer de la prostate. Il y a 8 870 décès dus au cancer de la prostate par an en France. Son incidence est en forte augmentation de +8,5 % par an».

Les chiffres sont évidemment alarmants, mais la Ligue contre le cancer précise que «plus le cancer de la prostate est détecté tôt, mieux il est traité».

Quand et comment se déroule le dépistage ?

Un dépistage individuel est **recommandé dès l'âge de 50 ans et jusqu'à 75 ans.**

Le dépistage repose sur deux examens médicaux principaux :

- La prise de sang pour mesurer le taux de PSA (antigène prostatique spécifique). Substance reconnue par l'organisme comme étrangère et provoquant une réaction immunitaire avec fabrication d'anticorps contre elle.
- Le toucher rectal ou palpation dans le cas d'autres maladies que le cancer de la prostate.

La CFDT-Agriculture soutient cette opération de

sensibilisation et invite tous ceux qui seraient concernés, notamment par des antécédents familiaux, à se renseigner auprès de leur médecin traitant.

> Document joint :

- Guide de l'assurance maladie sur le dépistage du cancer de la prostate

[Brochure 148x210 Prostate_BROPROSTATE22_BD](#)

Accès aux services publics : moderniser sans exclure : un défi urgent

Le Sénat vient de publier un rapport sur «*L'accès aux services publics : renforcer et rénover le lien de confiance entre les administrations et les usagers*». Derrière ce titre institutionnel se cache une réalité bien connue des agents et des usagers : la dématérialisation, si elle simplifie certaines démarches, **crée aussi de nouvelles inégalités.**

Une fracture numérique et territoriale bien réelle

Le constat est clair : **près d'un Français sur deux a du mal à effectuer ses démarches en ligne.** Les personnes âgées, les plus modestes, mais aussi de nombreux jeunes sont laissés de côté.

À cela s'ajoute la fermeture de guichets, de trésoreries, de bureaux de poste... autant de services de proximité qui disparaissent et alimentent le **sentiment d'abandon** dans les territoires ruraux, les quartiers populaires et les outre-mer.

L'humain, toujours indispensable

Le rapport le souligne fortement : **aucun outil numérique ne remplacera le contact humain**. Le téléphone reste le moyen préféré des usagers pour joindre l'administration, et les accueils physiques sont vitaux pour les démarches complexes.

Les espaces **France services**, portés à bout de bras par les collectivités locales et leurs agents, jouent un rôle essentiel. Mais leur développement ne doit pas masquer la réalité : **ce sont souvent les collectivités qui financent à la place de l'État**.

Des usagers piégés par les sites frauduleux

La dématérialisation a aussi ouvert la porte à de nombreux abus : des sites privés font payer des démarches gratuites, imitent les sites officiels ou exploitent la détresse des usagers. Le rapport appelle à renforcer les sanctions et à mieux protéger les citoyens.

Des agents en première ligne

Derrière ces constats, ce sont **les agents publics** qui tiennent la barque. Conseillers France services, agents d'accueil, conseillers numériques... tous font preuve d'une polyvalence et d'un engagement remarquables. Mais leurs conditions de travail, leurs formations et leurs parcours professionnels doivent être mieux reconnus et valorisés.

La **CFDT** le répète : **moderniser les services publics ne peut se faire sans investir dans les femmes et les hommes qui les font**

vivre.

Inclusion numérique et IA : vigilance syndicale

Le rapport évoque aussi l'inclusion numérique et l'arrivée de l'intelligence artificielle dans les services publics. Ces outils peuvent être utiles, mais à deux conditions :

- qu'ils soient **au service des usagers et des agents**,
- et qu'ils respectent la **sécurité des données et la transparence**.

Sans cela, le risque est grand de renforcer encore les inégalités et de déshumaniser la relation de service public.

Moderniser oui, exclure non !

Au fond, ce rapport vient confirmer ce que la **CFDT** dénonce depuis longtemps : **le tout-numérique ne peut pas être la seule réponse**. Il faut garantir à chacun le choix du canal, maintenir des accueils humains de qualité, et donner aux agents les moyens de répondre aux besoins des citoyens.

Un service public moderne, c'est un service public **accessible à toutes et tous**, qui continue d'incarner l'égalité et la solidarité au cœur de notre République.

> **Source** : *CFDT-UFETAM*

Documents

- [Rapport complet » Faciliter l'accès aux services publics » \(Sénat – 16-09-25\)](#)
- [Synthèse du rapport sénatorial](#)

Suspension de la réforme des retraites : qu'est ce que cela signifie concrètement ?

Le Premier ministre a annoncé le 14 octobre, lors de son discours de politique générale, la suspension de la réforme des retraites de 2023, décalant l'âge légal de départ à 64 ans. Pour la CFDT, c'est une première victoire, après 2 années de mobilisation contre cette réforme injuste. Voici ce que cela veut dire.

Depuis 2023, l'âge légal augmente progressivement de trois mois chaque année pour atteindre 64 ans. Actuellement, les travailleurs et travailleuses peuvent partir en retraite à 62 ans et 9 mois. À partir d'aujourd'hui et jusqu'au 1er janvier 2028, cet âge légal restera à 62 ans et 9 mois. Cela concerne d'abord les personnes nées en 1964. Elles gagnent donc 3 mois, parce qu'elles devaient initialement partir à 63 ans.

Et ensuite, il se passe quoi ?

Ensuite, tout dépendra des résultats aux élections de 2027. S'il y a une majorité pour une nouvelle réforme, alors s'appliqueront les mesures qui seront adoptées à ce moment-là. S'il n'y a pas de nouvelle réforme, alors les personnes nées entre le 1er janvier 1965 et le 31 décembre 1968, pourront quand même partir 3 mois plus tôt, quoi qu'il arrive, que ce que prévoyait la réforme de 2023. Cela va concerner quoi qu'il arrive environ 3,5 millions de personnes.

Infographie :



Vous êtes né...

Réforme des retraites avant et après la suspension

Vous êtes né...	Vous pouvez partir en retraite à partir de		Nombre de trimestres exigé pour avoir le taux plein	
	Actuellement	Si suspension	Actuellement	Si suspension
Entre le 1er janvier 1958 et le 31 décembre 1960	62 ans	62 ans	167 (41 ans 9 mois)	167 (41 ans 9 mois)
Entre le 1er janvier et le 31 août 1961	62 ans	62 ans	168 (42 ans)	168 (42 ans)
Entre le 1er septembre et le 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	62 ans et 3 mois	169 (42 ans 3 mois)	169 (42 ans 3 mois)
1962	62 ans et 6 mois	62 ans et 6 mois	169 (42 ans 3 mois)	169 (42 ans 3 mois)
1963	62 ans et 9 mois	62 ans et 9 mois	170 (42 ans 6 mois)	170 (42 ans 6 mois)
1964	63 ans	62 ans et 9 mois	171 (42 ans 9 mois)	170 (42 ans 6 mois)
1965	63 ans et 3 mois	62 ans et 9 mois	172 (43 ans)	170 (42 ans 6 mois)
1966	63 ans et 6 mois	62 ans et 9 mois*	172 (43 ans)	170 (42 ans 6 mois)*
1967	63 ans et 9 mois	62 ans et 9 mois*	172 (43 ans)	170 (42 ans 6 mois)*
À partir du 1er janvier 1968	64 ans	62 ans et 9 mois*	172 (43 ans)	170 (42 ans 6 mois)*

Infographie DDM, PhR

* si la suspension était prolongée au-delà de 2028

Infographie La Dépêche du Midi – PhR

Pourquoi, pour la CFDT, cette suspension est une première victoire ?

Pour la CFDT, le premier objectif de la suspension est la reconnaissance du refus des 64 ans, largement exprimé par les travailleurs et travailleuses en 2023. Le second objectif, est de rendre possible un nouveau débat sur les retraites en 2027, lors des élections qui se tiendront cette année-là. Et pour cela, il est essentiel de maintenir l'âge et la durée à leur niveau actuel jusqu'au 1er janvier 2028. En 2027, selon les programmes électoraux des uns et des autres, les électeurs pourront décider de l'avenir de la réforme. La suspension, c'est donc une première étape avant celle de 2027.

On parle aussi de la durée de cotisation, ça veut dire quoi ?

Tout d'abord, voici un petit rappel. La durée de cotisation requise pour pouvoir bénéficier d'une retraite au taux plein augmente depuis 2014 pour porter cette durée à 43 années (ou 172 trimestres). C'est la réforme dite « Touraine ». La réforme de 2023 a accéléré le rythme de cette augmentation. Actuellement, les personnes qui partent en retraite doivent justifier de 170 trimestres. Là encore, la suspension maintient à 170 (contre initialement 171) le nombre de trimestres jusqu'au 1er janvier 2028. Et là encore, cela concerne les personnes nées en 1964. À partir de 2028, c'est le même principe que pour l'âge. S'il y a une nouvelle réforme après les élections, les mesures adoptées s'appliqueront. S'il n'y a pas de nouvelle réforme, alors les personnes nées en 1965 gagneront quand même un trimestre et devront justifier de 171 trimestres au lieu de 172.

Comment et quand va se décider la suspension ?

Pour qu'une suspension voit le jour, il est déterminant que le Premier ministre en fasse la proposition, sans quoi la réforme aurait continué à s'appliquer. Mais le Premier ministre ne peut pas décider tout seul. Maintenant, il faut une loi et c'est aux parlementaires de l'adopter. Cela devrait être le cas d'ici la fin de l'automne.

Quelles sont les autres annonces concernant les retraites ?

Il a également été annoncé une amélioration de la retraite des femmes : celles qui ont eu des enfants bénéficient de trimestres en plus. Contrairement à ce qui est le cas actuellement, elles pourront faire valoir certains de ces

trimestres pour partir en retraite anticipée pour carrière longue. Il a aussi été annoncé que la règle des « 25 meilleures années » serait assouplie également pour les femmes avec des enfants, ce qui leur permettra d'avoir une meilleure pension. Ces deux mesures sont des revendications de la CFDT, gagnées lors du conclave.

> *Source : CFDT-UFETAM*

Communiqué de presse CFDT de la suspension :

[Retraite_Communiq   presse_14102025](#)

Les principaux indices : SMIC, Allocations familiales, Ch  mage, Retraite...

Fiche mise    jour au 1er octobre 2025

Octobre rose, c'est parti pour 2025

Comme chaque ann  e, depuis plus de 30 ans, le mois d'octobre est synonyme de rose et de pr  vention du cancer du sein.

Porter un ruban ou un tee-shirt rose, courir en rose pour une association. ...

Ce mois d'octobre a pour slogan : « **À partir de 50 ans, faites vous dépister tous les deux ans : vous vous en remercieriez** ».

Le cancer du sein est le 1er cancer chez les femmes, avec près de 60 000 nouveaux cas détectés et près de 12 000 décès chaque année. Pour autant, il bénéficie d'une prévention insuffisante et uniquement par le biais de la santé publique. Or, le cancer du sein ne touche pas les femmes parce qu'elles sont femmes, d'ailleurs il touche également les hommes. Si des hommes peuvent également être atteints (environ 500 cas par an), 99% des cancers du sein touchent des femmes. Actuellement, 600 000 femmes en France vivent avec cette maladie.

Le mois d'octobre est l'occasion de parler prévention et dépistage : plus ce cancer est détecté tôt, plus les chances de survie sont importantes. Si l'autopalpation des seins est une technique recommandée à la recherche d'une anomalie qui n'existait pas auparavant, la surveillance par mammographie reste la conduite de référence, surtout si la personne présente des facteurs de risques particuliers.

Dans nos champs professionnels, le mois d'octobre est aussi l'occasion de mettre en avant la prévention des facteurs de risques professionnels. Les conditions de travail peuvent augmenter les risques de cancers. C'est le cas en particulier du travail de nuit, surtout s'il est fréquent (au moins 3 nuits par semaine) et sur une durée importante (supérieure à 4 ans). Les irradiations ou l'exposition à certains produits chimiques peuvent également être des facteurs d'aggravation du risque de cancers.

La prévention du cancer du sein est un enjeu majeur de santé, mais aussi de société. Alors, en ce mois d'octobre, **affichons toutes et tous un ruban rose** et mettons le sujet de la prévention des cancers du sein à l'ordre du jour de nos

réunions de Formation Spécialisée ! Et profitons aussi de toutes les occasions dans notre vie personnelle et familiale pour inciter notre entourage à la prévention et au dépistage.

Source : CFDT

Pour aller plus loin :

- *Retrouver la plaquette « Cancer du sein » réalisée par la CFDT Grand Est*

[plaquette_cancer_sein_grand_est_10-2024](#)

Mobilisation du 2 octobre 2025

Parce que le monde du travail et ses salariés, dont ceux de la fonction publique ne peuvent pas être sacrifiés pour trouver des crédits à un budget déficitaire structurel validés par nos élites. Restons mobilisés demain !

OÙ MANIFESTER le jeudi 02 octobre – lieux et horaires des mobilisations/ manifestations/ rassemblements

Des mobilisations partout sur le territoire

->> 235 mobilisations, triées par région et Outre-Mer (*mises à jour en fonction de nouveaux ajouts*)

VILLES EN NOIR = confirmé

VILLES EN BLEU= en attente d'informations ou de confirmation

**** AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ****

- Ain (01)

BOURG-EN-BRESSE : 14h30 Champ de Foire

OYONNAX : 10h00 Velexpo

- Allier (03)

MONTLUCON : 10h30 place Dormoy
MOULIN : 10h30 place de la Liberté
VICHY : 10h30 place de la Poste

▪ Ardèche (07)

AUBENAS : 14h00 Ponson
PRIVAS : 10h30 Préfecture
ANNONAY : 14h30 Gare routière
LE CHEYLARD : 14h30 devant la Mairie

▪ Cantal (15)

AURILLAC : 08h00 Rond Point Paul Doumerc

▪ Drôme (26)

VALENCE : 14h00 Champ de Mars
MONTÉLIMAR : 14h00 devant le Théâtre
ROMANS-SUR-ISERE : 10h00 Sous la Canopée

▪ Isère (38)

VIENNE : 09h00 Champs de Mars
GRENOBLE : 14h00 Alsace Lorraine
BOURGOIN JALLIEU : 10h00 Place de la République
VOIRON : 16h30 Place Jacques-Antoine Gau
BOURGOIN JALLIEU : 10h00 place de la République

▪ Loire (42)

ROANNE : 10h30 Centre Universitaire
SAINT-ETIENNE : 10h30 devant la Bourse du Travail

▪ Haute-Loire (43)

LE PUY-EN-VELAY : 10h30 Place Cadelade

▪ Puy-de-Dôme (63)

CLERMONT-FERRAND : 10h00 Place des Carmes
RIOM : 17h00 Devant l'Hopital

- Rhône (69)

LYON : 13h00 Place Jean Macé

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE : 17h00 Place du Promenoir

- Savoie (73)

CHAMBÉRY : 14h00 Place du Palais de Justice

LA MOTTE SERVOLEX : 11h00 devant le Medef

- Haute-Savoie (74)

ANNECY : 10h00 devant la Préfecture

THONON LES BAINS : 17h30 Place des Arts

****** BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ******

- Côte-d'Or (21)

BEAUNE : 10h00, Porte Saint-Nicolas

DIJON : 14h00, Place de la Libération

MONTBARD : 15h00, Place Gambetta

- Doubs (25)

MONTBÉLIARD : 14h00, place du champ de foire

BESANÇON : 14h00, place de la Révolution

- Jura (39)

DOLE : 10h30, devant la sous-préfecture

LONS-LE-SAUNIER : 15h00, Place de la Liberté

SAINT-CLAUDE : 10h00, devant la sous-préfecture

- Nièvre (58)

NEVERS : 10h30, Bourse du travail

- Haute-Saône (70)

VESOUL : 09h00, devant la Gare

- Saône et Loire (71)

CHALON SUR SAÔNE : 14h00, Maison des syndicats

MACON : 14h00, devant la Préfecture

LE CREUSOT : 14h30, devant l'Alto

- Yonne (89)

AUXERRE : 14h00, Place de la Préfecture

SENS : 10h00, Place François Mitterrand (Gare)

- Territoire de Belfort (90)

BELFORT : 10h00, la Maison du Peuple

******* BRETAGNE *******

- Côtes d'Armor(22)

SAINT BRIEUC : 11h00, Place de la Liberté

LANNION : 11h30, Palais de Justice

DINAN : 12h00, Place de la Résistance

LAMBALLE : 09h30 devant la Gare

GUINGAMP : 11h00, Rond Point du Kerollo

- Finistère (29)

BREST : 10h30, Place de la Liberté

CARHAIX : 11h00, Maison des Syndicats

LANDERNEAU : 10h30, Esplanade du Family

MORLAIX : 10h30, Place des Otages

QUIMPER : 10h00, Place de la Résistance

QUIMPERLÉ : 10h30, à la Gare

LANDERNEAU : 10h30 Rond Point du Family

DOUARNENEZ : 17h00 Place de l'Ancienne Gare

▪ Ille-et-Vilaine (35)

RENNES : 13h00, Place Charles de Gaulle

SAINT-MALO : 11h00, Sous Préfecture

FOUGÈRES : 17h30, Esplanade des Chaussonnières

VITRÉ : 17h00, Place du Général de Gaulle

REDON : à confirmer

▪ Morbihan (56)

LORIENT : 10h30, Rond Point de la Base

VANNES : 10h30, Rond Point Intermarché

PONTIVY : 10h30, La Plaine

PLOËRMEL : 10h30, Place de la Mairie

AURAY : 10h30, Espace Athéna

BELLE-ÎLE : 11h00, Le Port

******* CENTRE VAL DE LOIRE *******

▪ Cher (18)

BOURGES : 10h00 – Place Séraucourt

VIERZON : 10h30 – Place Jacques Brel

SAINT-AMAND : 10h00 – Place Jean Girault

SAINT-FLORENT-SUR-CHER : 10h30 Place de la République

LA GUERCHE : 10h30 – Place du Gal de Gaulle

▪ Eure-et-Loir (28)

CHARTRES : 14h00 – Boulevard Chasles

▪ Indre (36)

CHÂTEAURoux : 10h00 – Place de la République

ISSOUDUN : 14h30 – Parking Intermarché

▪ Indre-et-Loire (37)

TOURS : 10h00 – Place de la Liberté

- Loir-et-Cher (41)

ROMORANTIN : 10h30 – Place de la Paix

VENDÔME : 10h30 – Place de la Liberté

BLOIS : 14h15 – devant la Préfecture

- Loiret (45)

ORLÉANS : 10h30 – départ de la Cathédrale.

GIEN : 10h00 – Place Jean Jaurès.

MONTARGIS : 10h30 – Place du Pâtis.

BEAUGENCY : 10h30 – Place du Martroi.

****** CORSE ******

- Corse du Sud (2A)

AJACCIO, 11h00 devant la Préfecture d’Ajaccio

- Haute-corse (2B)

BASTIA, 10h00 Tribunal

******* GRAND EST *******

- Ardennes (08) :

CHARLEVILLE MÉZIÈRE, Hôtel de Ville, RDV à 13h30

- Aube (10) :

TROYES, Maison des syndicats, RDV à 14h00

ROMILLY SUR SEINE, devant la Bourse du Travail, RDV 14h00

BAR SUR AUBE, Hôtel de Ville, RDV à 17h00

- Marne (51) :

REIMS, Maison des Syndicats, RDV à 10h00

CHALONS, Maison des Syndicats, RDV à 10h00

EPERNAY, Place Carnot, RDV à 10h30

VITRY LE FRANÇOIS, Porte du Pont, RDV à 11h00

SEZANNE, Devant chez ATS, RDV à 10h00

- Haute Marne (52) :

CHAUMONT, place de la mairie, à 17h00

SAINT DIZIER, place de la mairie à 17h00

LANGRES, place Bel air, à 17h00

- Meurthe et Moselle (54) :

NANCY, Place St Epvre, RDV à 14h00

- Meuse (55) :

BAR LE DUC, Gare SNCF, RDV à 14h00

- Moselle (57) :

METZ, Place de la République, RDV à 14h00

- Bas-Rhin (67) :

STRASBOURG, Place de la République, RDV à 14h00

- Haut-Rhin (68) :

MULHOUSE, Square de la Bourse, RDV à 14h30

COLMAR, devant la Préfecture, RDV à 18h00

- Vosges (88) :

EPINAL, place Foch, RDV à 14h00

******* HAUTS DE FRANCE *******

- Aisne (02)

LAON : 09h00 Parvis de la Gare
SOISSON : 10h00 Pôle Emploi
St QUENTIN : 15h00 Place du 8 octobre
CHAUNY : 10h00 Place de la Mairie
CHATEAU-THIERRY : 10h00 Paul Doumer

▪ Nord (59) :

LILLE : 14h40 Porte de Paris
VALENCIENNES : 10h00 Place d'Armes
DUNKERQUE : 14h30 Place de la Gare
DOUAI : 10h00

▪ Oise (60) :

BEAUVAIS : 14h00 Avenue Jean Mermoz (Préfecture)
CREIL : 10h00 Place Carnot
COMPIEGNE : 10h00 Site Gazier Stornegy

▪ Pas de Calais (62)

LENS : 09h30 Place du Cantin
BOULOGNE SUR MER : 10h00 Rue d'Artois
CALAIS : 09h15 devant la Mairie
ST OMER : 09h00 Rond Point du Mc Donald

▪ Somme (80)

ABBEVILLE : 09h45 boulevard Vauban (devant lycée)
AMIENS : 13h00 Place de la Citadelle

****** ÎLE-DE-FRANCE ******

PARIS – 14h00 Place d'Italie

▪ Seine et Marne (77)

MEAUX : – 09h30 Place de la Mairie

- Hauts de Seine (92)

NANTERRE – 10h30 devant le Medef

******* NORMANDIE *******

- Calvados (14)

CAEN – Gare SNCF 11h00

LISIEUX – Place François Mitterrand 10h30

VIRE – Place de l'Horloge 17h30

BAYEUX – Place de la Mairie 09h30

- Eure (27)

ÉVREUX – Pré du Bel Ebat 10h00

PONT-AUDEMER -Place du Gal de Gaille 10h00

- Manche (50)

GRANVILLE – Place de la Mairie 09h30

CHERBOURG – Place Napoléon 10h30

AVRANCHES – devant la Mairie 10h30

COUTANCES – Place St Nicolas 09h30

ST LÔ – Place de la Mairie 10h30

- Orne (61)

FLERS – Rond point des 5 becs 17h00

ALENÇON – Devant la Préfecture 10h30

ARGENTAN – Rond-point de Carrefour 10h30

L'AIGLE – place de la Poste 17h30

- Seine-Maritime (76)

ROUEN – Cours Clémenceau 10h00

DIEPPE – place de la Gare 10h30

EU – Lycée Anguier 14h30

LE HAVRE – Cercle Franklin 10h00

LILLEBONNE – Mairie 14h30

FECAMP – Espace Dunant 14h30

HARFLEUR – Place d'Armes 06h00

******* NOUVELLE-AQUITAINE *******

▪ Charente (16) :

ANGOULÊME, parvis de la gare, RDV à 10h00

COGNAC, place François 1er, RDV à 14h30

LA ROCHEFOUCAULT, place de la Gare, RDV à 16h30

RUFFEC, Champ de Foire, RDV à 17h00

CONFOLENS, devant Sous Préfecture, RDV à 10h30

▪ Charente-Maritime (17) :

LA ROCHELLE, Parvis de la Gare, 14h00

SAINTES, Palais de Justice, RDV à 10h30

ROCHEFORT, Place Colbert, RDV à 10h30

SAINT JEAN D'ANGELY, Place de l'Hôtel de Ville, RDV à 10h30

JONZAC, Jardin Public, RDV à 10h00

▪ Corrèze (19)

TULLE, Place Brigouleix, RDV à 10h00

BRIVE, Place de la Guerie, RDV à 15h00

USSEL, Place Voltaire, RDV à 15h00

▪ Creuse (23) :

GUÉRET, devant la Préfecture, RDV à 10h30

▪ Dordogne (24) :

PÉRIGUEUX, palais de justice, RDV à 10h30

BERGERAC, palais de justice, RDV à 15h00

SARLAT, Place de la Grande Rigaudie à 15h00

▪ Gironde (33) :

BORDEAUX, place de la Bourse, RDV à 11h00

▪ Landes (40) :

MONT DE MARSAN, Arènes, RDV à 09h30

▪ Lot et Garonne (47) :

AGEN, place de la préfecture, RDV à 10h00

MARMANDE, place de Maré, RDV à 14h00

▪ Pyrénées-Atlantiques (64) :

BAYONNE, place Sainte Ursule, RDV à 10h30

PAU, Place de Verdun, RDV à 10h30

▪ Deux-Sèvres (79) :

NIORT, devant la gare, RDV à 11h00

THOUARS, place Flandres Dunkerque, RDV à 11h00

BRESSUIRE, place St Jacques, RDV à 14h00

LA CRÈCHE, Carrefour Contact, RDV à 05h00

▪ Vienne (86) :

POITIERS, promenade des Cours, RDV à 14h00

CHATELLERAULT, Kiosque de l'Hôtel de Ville, RDV à 10h00

LOUDUN, devant la mairie, RDV à 10h00

CIVRAY, école Simone Veil, RDV à 10h00

MONTMORILLON, Place de la Victoire, RDV à 10h00

▪ Haute-Vienne (87) :

LIMOGES, carrefour Tourny, RDV à 10h30

SAINT JUNIEN, Place Lénine à 17h00

******* OCCITANIE *******

- Ariège (09)

FOIX – 14h00 au Haut des Allées Villote

- Aude (11)

CARCASSONNE – 14h30 sur le square Gambetta

NARBONNE – 10h30 devant la bourse du Travail

- Aveyron (12)

RODEZ – 14h00 au Mail de Bourran

- Gard (30)

NÎMES – 14h30 Jardin des Fontaines

ALES – 10h00 Sous Préfecture

BAGNOLS SUR CEZE – 10h00 Monuments aux Morts

LE VIGAN – 18h00 – Sous Préfecture

UZES – 10h00 – devant la Mairie

- Haute-Garonne (31)

TOULOUSE – 14h00 au métro Saint-Cyprien

MURET – 10h00 devant la Sous préfecture

ST GAUDENS – à confirmer

- Gers (32)

AUCH – 10h30 Boulevard Sadi-Carnot

- Hérault (34)

LODEVE – 11h00 Sous Préfecture

GANGES – 11h30 devant la Mairie

MONTPELLIER – 10h30 sur la place Albert 1er

SÈTE – 10h30 sur la place de la Mairie

BÉZIERS – 10h30 devant la bourse du Travail

BEDARIEUX – 10h30 Maison des Syndicats

- Lot (46)

CAHORS – 14h30 Place Mitterrand

FIGEAC – 14h30 Lycée Champollion

BIARS – 10h30 devant la Mairie

- Lozère (48)

MENDE – 11h00 sur la place de la Cathédrale Urbain V

- Hautes-Pyrénées (65)

TARBES – 10h00 devant la Bourse du Travail

- Pyrénées-Orientales (66)

PERPIGNAN – 10h30 sur la place de Catalogne

- Tarn (81)

ALBI – 14h00 au Vigan

CASTRES – 10h30 Place Soult

- Tarn-et-Garonne (82)

MONTAUBAN – 11h00 sur l'esplanade des Fontaines

******* PAYS DE LOIRE *******

- Loire Atlantique (44)

NANTES : 10h30 Miroir d'Eau

ANCENIS : 10h00 Station Esso

CHATEAUBRIAND : 10h30 Rond Point de la Ville en Bois

SAINT NAZAIRE : 10h30 Place de l'Amérique Latine

CLISSON : 10h00 Parvis de la Gare

- Maine et Loire (49)

CHOLET : 10h00 Place des Halles

ANGERS : 14h00 Place Leclerc
SEGRÉ : 10h00 Place du Port
SAUMUR : 10h00 Place de la Bilange

▪ Mayenne (53)

LAVAL : 11h00 Rue du Bas du Bois

▪ Sarthe (72)

LE MANS : 13h30 Gare du Nord

LA FLÈCHE : 10h00 Port Luneau

LA FERTE-BERNARD : 10h00 Le Cosec

▪ Vendée (85)

FONTENAY LE COMTE : 10h30 Place de Verdun

LA ROCHE SUR YON : 14h30 Rue Ampère

LES SABLES D'OLONNE : 11h00 Place de la Liberté

CHALLANS : 10h00 Champ de Foire

****** PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR ******

▪ Alpes-de-Hautes-Provence (04)

DIGNES LES BAINS : 11h00 Rond-point du 11 Novembre

▪ Hautes-Alpes (05)

GAP : 14h00 Pyramide Cité Desmichels

▪ Alpes-Maritimes (06)

NICE : 10h00, gare de Nice ville

▪ Bouches-du-Rhône (13)

MARSEILLE : 10h30 Vieux Port

ARLES : 10h30 Kiosque à Musique

- Var (83)

TOULON : 10h30 devant la Préfecture

SAINT RAPHAËL : 10h30 Rond-point Kennedy

DRAGUIGNAN : 10h30 devant la sous-préfecture

- Vaucluse (84)

AVIGNON : 10h30 Cours Jean Jaurès

****** OUTRE MER ******

ST DENIS (Réunion) : 09h00 Jardin de l'État

ST PIERRE (Réunion) : 09h00 Jardin de la Plage

NOUMÉA (Nouvelle-Calédonie) 09h00 devant le Haut-Commissariat

FORT-DE-FRANCE (Martinique) 08h00 devant la Maison des Syndicats

CAYENNE (Guyane) 08h00 au rond-point de Suzini – 09h00 devant la mairie de Kourou. Le cortège de Cayenne se dirigera vers le centre des impôts.

MAMOUDZOU (Mayotte) 08h00 place de la République

02 octobre : mobilisons-nous pour un budget de justice sociale (Appel CFDT Fonctions Publiques)

Alors que Sébastien Lecornu, le Premier ministre, n'a pas apporté de réponse claire aux attentes des organisations syndicales lors de la rencontre à Matignon du mercredi 24

septembre, ces mêmes organisations appellent à une nouvelle journée de mobilisation le jeudi 2 octobre 2025.

Cette journée de mobilisation et de manifestation intersyndicales se fera contre les mesures budgétaires présentées le 15 juillet dernier, et pour obtenir des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques, des mesures pour lutter contre la précarité et renforcer la solidarité, des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation de la France, des mesures contre les licenciements, la justice fiscale, une protection sociale de haut niveau et l'abandon de la retraite à 64 ans.

Vous trouverez ci-dessous, et en pièce jointe, le tract de la CFDT Fonctions Publiques (UFFA-CFDT)

[Mobilisation_02-10-25_tract_fp_uffa](#)

> Document

- Tract CFDT Fonctions publiques pour le 2 octobre 2025
[ICI](#)

Aucune réponse concrète aux attentes du monde du travail : l'intersyndicale appelle à

une mobilisation massive le 2 octobre ! (Communiqué intersyndical)

Vous trouverez ci-dessous, et en pièce jointe, l'appel à mobilisation et manifestation pour le 02 octobre de l'intersyndicale CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FSU et SOLIDAIRES.

[Communique_presse_intersyndical_mobilisation_02102025](#)

> Documents

- Appel intersyndical pour la mobilisation du 2 octobre 2025 [ICI](#)

OÙ MANIFESTER le jeudi 18 septembre

Lieux et horaires des mobilisations/ manifestations/ rassemblements

MOBILISATION, partout sur le territoire ...

18 septembre : mobilisons-nous pour un budget de justice sociale (Intersyndicale Fonction Publique)

L'intersyndicale Fonction Publique CGT, FO, CFDT, Unsa, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP, lance un appel aux agentes et agents publics à se mobiliser massivement le 18 novembre pour changer la donne et gagner des avancées.

Égalité Professionnelle Fonction publique : la CFDT Fonctions publiques signera l'accord de méthode

Communiqué de presse n° 6 de la CFDT-Fonction Publique du 4 septembre 2025 relatif à l'Égalité femmes-hommes pour laquelle la CFDT Fonctions publiques signera l'accord de méthode.

Vers un nouveau doublement des franchises médicales ? (Communiqué unitaire)

Les projets de décrets prévoyant une hausse du reste à charge pour les patients, que ce soit sur les boîtes de médicaments ou les consultations médicales, ont été présentés au conseil de la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie). Rappelons que l'avis de ce conseil n'est que consultatif.

“Il faut offrir des perspectives aux agents publics”

Le 1er septembre, la CFDT Fonctions publiques a rencontré le ministre de la fonction publique.

Alors que le contexte politique est plus qu'incertain et que plane le spectre d'économies budgétaires, le gouvernement doit agir sur le pouvoir d'achat et relancer l'agenda social.

Mobilisation du 18 septembre

2025 : préavis de grève

Le jeudi 18 septembre 2025 sera une journée de mobilisation et de manifestation intersyndicales contre les mesures budgétaires présentées par le Premier ministre, le 15 juillet dernier, et pour obtenir des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques, des mesures pour lutter contre la précarité et renforcer la solidarité, des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation de la France, des mesures contre les licenciements, la justice fiscale, une protection sociale de haut niveau et l'abandon de la retraite à 64 ans.

La CFDT Fonction publique a écrit au ministre Laurent Marcangeli pour déposer un **préavis de grève**, qui couvre les agents des trois versants de la Fonction publique.

**Préavis de grève pour le 18 septembre
2025**

Paris, le 1^{er} septembre 2025

Monsieur le Ministre,

Les mesures budgétaires présentées par le Premier ministre, le 15 juillet dernier, sont d'une brutalité inédite. Afin d'obtenir des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques, des mesures pour lutter contre la précarité et renforcer la solidarité, des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation de la France, des mesures contre les licenciements, la justice fiscale, une protection sociale de haut niveau et l'abandon de la retraite à 64 ans, la CFDT appelle à une mobilisation d'ampleur pour la journée du 18 septembre 2025.

En conséquence, l'Union des Fédérations de fonctionnaires et assimilés – CFDT (UFFA-CFDT) appelle l'ensemble des personnels de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique Territoriale et de la Fonction publique Hospitalière à une journée de mobilisation et de manifestation, le jeudi 18 septembre 2025.

La mobilisation pourra prendre la forme d'une grève. La présente lettre vaut préavis de 24 heures pour le jeudi 18 septembre, ce préavis couvrant les agents débutant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Pendant la durée du préavis, l'Uffa-CFDT participera à toute négociation qu'il vous conviendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 du Code du Travail sur l'exercice du droit de grève dans la Fonction publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma respectueuse considération.

Mylène JACQUOT,



Secrétaire générale

Monsieur Laurent Marcangeli
Ministre de l'Action publique, de la fonction publique et de la simplification
Hôtel Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75700 PARIS

Communiqué de presse intersyndical du 29 août 2025 – Les sacrifices pour le monde du travail, ça suffit !



Les travailleurs et travailleuses que nos organisations représentent sont en colère. La multiplication des mobilisations sous diverses formes le confirme. Personne ne peut méconnaître le mécontentement et la fatigue de la population.

Représentant.e.s de la CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, nous nous sommes réunis à Paris ce vendredi 29 août 2025.

Les pistes de budget présentées le 15 juillet par le premier Ministre ont été immédiatement et unanimement condamnées par nos organisations.

En effet, les différentes mesures budgétaires avancées sont d'une brutalité sans précédent. Le Gouvernement a choisi encore une fois de faire payer les travailleuses et les travailleurs, les précaires, les retraité·es, les malades : la suppression de deux jours fériés, des coupes dans les services publics, la remise en cause du droit du travail, une énième réforme de l'assurance chômage, le gel des prestations sociales et celui des salaires des fonctionnaires comme des contractuel·les, la désindexation des pensions de retraites, le doublement des franchises médicales, la remise en cause de

la 5ème semaine de congés payés... Autant de mesures aussi brutales que profondément injustes. Ce qui creuse la dette, ce sont aussi les baisses d'impôts pour les riches et les 211 milliards d'aides publiques captées par les plus grandes entreprises !

Ensemble, nous alertons solennellement sur ce contexte et la situation de notre pays. Depuis le passage en force du Président de la République sur la réforme des retraites notre pays s'enfoncé dans une profonde crise sociale et démocratique.

Les inégalités et le nombre de personnes basculant en dessous du seuil de pauvreté explosent, les conséquences du changement climatique se multiplient et ont des impacts directs sur les travailleurs et travailleuses, les fermetures d'entreprises et suppressions d'emplois se multiplient, les services publics sont en crise, les salaires ne permettent pas de vivre dignement de son travail, les travailleurs et travailleuses essentielles attendent toujours reconnaissance et dignité au travail...

Plus que jamais, le partage de la valeur et des richesses, la revalorisation des salaires et l'égalité entre les femmes et les hommes sont indispensables.

Plutôt que de modifier son projet de budget afin de répondre à la situation inédite du déficit, le premier Ministre a décidé d'une stratégie de diversion en se soumettant à un vote de confiance le 8 septembre. Pour nos organisations, la construction d'un tout autre budget porteur d'espoir, de justice sociale et de justice fiscale est impérative.

Nos organisations syndicales refusent que ce soient encore les travailleuses et travailleurs, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraité·es qui payent la facture, à la fois financièrement, mais aussi par une flexibilité accrue.

Depuis le mois de juillet, elles se mobilisent dans l'ensemble

des entreprises et administrations, dans les territoires et professions en allant à la rencontre des travailleurs et travailleuses afin qu'elles et ils signent la pétition intersyndicale stopbudgetbayrou.fr

Aujourd'hui, nos organisations appellent à **une journée de mobilisation sur l'ensemble du territoire, le 18 septembre 2025**, y compris par la grève et la manifestation.

Le musée des horreurs du projet de budget doit être abandonné. Les exigences sociales doivent être enfin prises en compte !

Nous voulons :

- des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques ;
- des mesures pour lutter contre la précarité et renforcer la solidarité ;
- des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation de la France et des mesures contre les licenciements ;
- la justice fiscale, avec la mise en place de dispositifs qui taxent les gros patrimoines et les très hauts revenus, contraignent le versement des dividendes et conditionnent fortement les aides aux entreprises ;
- une protection sociale de haut niveau et l'abandon de la retraite à 64 ans.

Nous appelons les travailleuses et les travailleurs à se mobiliser massivement pour changer la donne et gagner des avancées ! Nos organisations restent en contact, conviennent de se revoir après cette journée de mobilisation et de grève et se réservent la possibilité de prendre toute initiative nécessaire.

Budget 2026 : les travailleurs et les travailleuses ne se laisseront pas faire !

A lire ci-dessous, le communiqué intersyndical CFTD CGT FO CFE-CGC CFTC du 09 août 2025.



Budget 2026 : les travailleurs et les travailleuses ne se laisseront pas faire !

Alors que le chômage repart à la hausse dans une conjoncture économique déprimée.

Au moment où une commission d'enquête sénatoriale met au jour le maquis des dispositifs permettant de transférer 211 milliards d'argent public vers les entreprises sans évaluation rigoureuse de leur efficacité, sans contrôle ni condition pour certains.

En plein milieu de l'été, au moment où les françaises et les français tentent, pour ceux qui en ont encore les moyens, d'oublier un quotidien qui se dégrade, le gouvernement décide

une nouvelle attaque en règle des droits des travailleurs et travailleuses.

Sans rien écouter de l'avertissement unanime des organisations syndicales face à un projet de budget qui éreinte les travailleurs (malades, chômeurs ou retraités), et sans même prendre le temps de rencontrer toutes les organisations syndicales, la ministre du travail publie une lettre de cadrage pour la réforme de l'assurance chômage et un document d'orientation pour l'ouverture d'une négociation précisant les modalités de suppression de deux jours fériés. Une première étape, le gouvernement ayant annoncé sa volonté de réformer de nouveau le droit du travail à la rentrée, ouvrant ainsi « en même temps » grand les portes du musée des horreurs de la stigmatisation des demandeurs d'emploi et de la dérégulation du marché du travail.

Les constats et propositions du gouvernement contenus dans les documents transmis affichent une volonté explicite de revenir sur 70 ans de luttes et d'acquis sociaux avec de nombreuses contrevérités. Le gouvernement prétend que la trajectoire budgétaire de l'assurance chômage s'est fortement dégradée depuis la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027. Or ces prévisions étaient fausses et même faussées comme le montraient celles de l'Unedic, de la Banque de France ou de la commission européenne. De plus, le gouvernement a agréé l'ANI du 14/11/2024 sans objection. 7 mois après, les prévisions économiques sont sensiblement identiques. Il n'y a donc aucune justification légale à exiger une nouvelle négociation sur l'assurance chômage. L'article L1 du Code du Travail s'inscrit dans une volonté, par la négociation, de maintenir un équilibre et une cohésion au sein de la société. Avec une négociation supprimant deux jours fériés, le projet du gouvernement vise exactement l'inverse.

Les organisations syndicales regrettent profondément cette précipitation du gouvernement et avertissent solennellement que nous sommes à un tournant social et démocratique. Fortes

des plus de 300 000 signatures sur la pétition stopbudgetbayrou.fr, elles se réuniront le 1^{er} septembre pour examiner ensemble les moyens de réagir pour contrer ce nouvel accès de brutalité envers la société et le monde du travail.

Je signe la pétition pour exiger l'abandon immédiat de ces mesures.

Relayez et signez la pétition



[Je signe la pétition](#)

Fonction publique : qui sont les agents publics en 2023 ?

Chaque année, la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) dresse le portrait des agents publics. En 2023, le paysage de la fonction publique continue d'évoluer, avec une féminisation marquée, une population vieillissante, et des disparités notables selon les versants et les statuts. Voici les grands enseignements à retenir.

Une fonction publique très féminisée, mais pas encore paritaire en haut de l'échelle

Les femmes représentent désormais 64 % des agents de la fonction publique, un chiffre en progression constante depuis 2011 (+3 points). Cette tendance est encore plus marquée chez les contractuels (70 %) et dans certains versants comme la fonction publique hospitalière (78 %) ou territoriale (61 %).

En revanche, les postes les plus élevés – les fameux emplois de catégorie A+ (encadrement supérieur) – restent encore largement dominés par les hommes : seulement 45 % sont occupés par des femmes, même si ce chiffre progresse lentement (+7 points depuis 2011).

Part des femmes par versant et par catégorie au 31 décembre (en %)

		2011	2022	2023
Fonction publique de l'État	Catégorie A	60	63	63
	dont A+	37	43	43
	Catégorie B	42	44	45
	Catégorie C	51	58	58
	Total	54	58	58
Fonction publique territoriale	Catégorie A	60	70	70
	dont A+	52	53	54
	Catégorie B	64	64	64
	Catégorie C	60	59	59
	Total	60	61	61
Fonction publique hospitalière	Catégorie A	72	77	77
	dont A+	43	55	55
	Catégorie B	84	87	87
	Catégorie C	78	70	70
	Total	77	78	78
Ensemble de la fonction publique	Catégorie A	62	67	68
	dont A+	38	44	45
	Catégorie B	56	61	61
	Catégorie C	62	61	61
	Total	61	63	64

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés. Hors catégories indéterminées (moins de 2 % des effectifs de contractuels).

Lecture : Fin 2023, 43 % des agents de catégorie A+ de la FPE sont des femmes, contre 37 % fin 2011.

Une population qui vieillit

L'âge moyen des agents publics s'établit à 44 ans, contre 41 ans dans le privé. Il était de 42 ans en 2011. Ce vieillissement s'explique notamment par une baisse des recrutements de jeunes et une montée en puissance des agents de plus de 50 ans, qui représentent aujourd'hui près d'un agent sur deux. Le versant le plus âgé est celui de la fonction publique territoriale (46 ans), suivi de près par la fonction publique d'État (43 ans) et la fonction publique hospitalière (42 ans).

Les contractuels sont en moyenne plus jeunes (39 ans) que les fonctionnaires (47 ans), mais eux aussi vieillissent : leur âge moyen a augmenté de deux ans depuis 2011.

Un niveau de diplôme élevé, surtout dans la FPE

En 2023, 57 % des agents publics détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 43 % dans le secteur privé. Cette part atteint même 75 % dans la fonction publique d'État (FPE), où les enseignants pèsent lourd, tandis qu'elle est plus faible dans la territoriale (33 %).

Les femmes sont généralement plus diplômées que les hommes dans la FPE et la FPT. Dans la FPH, en revanche, les hommes sont proportionnellement plus nombreux à être diplômés du supérieur – notamment parce qu'ils sont surreprésentés dans les professions médicales.

Travailleurs handicapés : des efforts en cours

Enfin, 5 % des agents publics sont reconnus comme travailleurs handicapés ou bénéficiaires de l'allocation aux adultes

handicapés (AAH), contre 4 % dans le privé. C'est dans la fonction publique territoriale que cette proportion est la plus élevée (6 %).

> **Source : CFDT-UFETAM**

En complément :

[stats_rapides_dgafp_caracteristiques_agents_fp_en_2023](#)

Fonctions publiques : des négos sur l'égalité professionnelle à la rentrée ?

Si l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a progressé ces dix dernières années, les marges d'amélioration sont encore élevées. Aussi, la CFDT Fonctions publiques se satisfait-elle de voir apparaître dans l'accord de méthode transmis par la DGAFP aux organisations syndicales une ambition, à savoir la réduction des inégalités, et une trajectoire, atteindre l'égalité réelle en matière de rémunérations selon le principe « travail égal, salaire égal ». La feuille de route, bien que provisoire, l'énonce clairement : « *La négociation aura pour objet de définir des mesures concrètes et évaluables pour repérer, corriger et éliminer les inégalités professionnelles.* »

Aujourd'hui encore, à travail égal, salaires inégaux

Dans l'hospitalière, la territoriale ou la fonction publique d'État, les enjeux restent de taille puisque à compétences égales, on observe encore des différences de salaire allant jusqu'à 10,4 %. Et si les femmes constituent la majorité des effectifs (63 %), elles deviennent minoritaires à mesure que les salaires s'élèvent : elles sont 49 % parmi les 10 % les mieux rémunérés, et seulement 39 % parmi le 1 % le mieux payé. « *Il existe donc toujours un plafond de verre pour les femmes dans la fonction publique* », constate Mylène Jacquot, secrétaire générale de la **CFDT** Fonctions publiques.

Les organisations syndicales ont jusqu'au 8 septembre prochain pour décider de signer ou non ce projet d'accord. Elles s'engageront ensuite dans un cycle de multilatérales, à raison d'une réunion par mois, pour aboutir à un éventuel projet d'accord d'ici à la fin du premier trimestre 2026...

> Par Guillaume Lefèvre
Journaliste

*d'après l'article initialement publié par Syndicalisme
Hebdo*

Égalité Professionnelle Fonction publique : vers un nouvel accord

Le 2 juillet 2025, la Direction générale de l'administration

et de la fonction publique (DGAFP) a réuni les représentants des organisations syndicales représentatives et les représentants des employeurs publics pour une nouvelle séance du groupe de travail (GT) consacré à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette réunion avait pour objectif de finaliser le projet d'accord de méthode encadrant les futures négociations.

Le texte du projet d'accord de méthode intègre de nombreuses propositions issues des échanges préalables avec les organisations syndicales. Parmi les principales évolutions :

- Préambule renforcé : mise en avant de la continuité des engagements depuis les accords de 2013 et 2018, et du contexte international qui nécessite d'agir.
- Objectifs clarifiés : référence explicite aux axes de l'accord de 2018 et aux inégalités persistantes.
- Composition du groupe de négociation : désignation nominative des représentants pour garantir la stabilité des débats.
- Thèmes de négociation élargis : ajout d'un volet sur la santé des femmes dans la fonction publique.
- Calendrier structuré : une réunion mensuelle prévue entre juillet et novembre 2025, avec transmission anticipée des documents de travail.
- Ressources documentaires : création d'un espace collaboratif partagé.
- Durée de l'accord : possibilité de prorogation par avenant.

Les expressions de la CFDT

L'intersyndicale, dont la CFDT, a exprimé une vive opposition à la **réduction de 10 % de la rémunération en cas de congé maladie ordinaire (CMO)** pour les femmes enceintes, qualifiée de « double peine ». Les syndicats ont saisi le Défenseur des droits et demandé au gouvernement de revenir sur cette mesure

jugée discriminatoire.

La **CFDT**, tout en saluant les avancées du texte, a soulevé plusieurs points d'attention afin qu'ils soient intégrés dans la version définitive de l'accord de méthode qui sera soumis à signature :

- Clarification sur la prise en charge des frais de participation.
- Précision sur la confidentialité des documents.
- Intégration des échanges bilatéraux dans le processus de négociation.
- Reconnaissance de la négociation comme créatrice de droits.

Les employeurs territoriaux ont rappelé leur engagement en matière d'égalité professionnelle et ont exprimé des réserves sur certaines formulations du texte, notamment sur la notion de contrainte. Ils ont insisté sur l'importance de valoriser les bonnes pratiques déjà existantes.

La DGAFP a réaffirmé sa volonté de construire un cadre souple mais ambitieux, en s'appuyant sur le **Fonds pour l'égalité professionnelle (FEP)**, malgré un contexte budgétaire tendu.

Prochaine étape

La version finale du projet d'accord a été transmise. Les fédérations de la **CFDT** sont consultées et doivent transmettre leur position pour le tout début du mois de septembre. Les réponses de l'ensemble des organisations syndicales sont attendues pour le 8 septembre, délai de rigueur.

> d'après l'article initialement publié par l'UFFA-CFDT

Annonces budgétaires : le service public et ses usagers méritent mieux. Les agents aussi !

François Bayrou a présenté mercredi 15 juillet 2025 un plan d'économies de 43,8 milliards d'euros. Parmi les mesures, plusieurs concernent la Fonction publique et ses agents.

Retraites : 64 ans c'est toujours NON ! Retraite progressive : 60 ans c'est enfin OUI !

Retraite progressive à 60 ans : les décrets ont été publiés. Un nouveau droit pour les salariés et les agents publics.

Signez et relayez la pétition Budget : les sacrifices pour le monde du travail ça suffit !

La CFDT, comme l'ensemble des organisations syndicales, appelle à défendre ensemble notre modèle social et la dignité au travail, en refusant ce musée des horreurs que représentent les axes du budget présentés par le premier Ministre François Bayrou Le 15 juillet dernier.

**Pour signer la pétition,
c'est [ICI](#) !**

**Des orientations et des
actions définies pour 4
années suite au congrès de la
CFDT-Agriculture**

Un congrès syndical est un moment important dans la vie d'un syndicat. La présentation du rapport d'orientation du congrès

de la CFDT-Agriculture a ainsi permis de définir les grandes lignes de la mandature à venir.

Rédigé dans la continuité d'un rapport d'activité, toutes les sections du syndicat (administration centrale, DDI, DRAAF, Anses, ASP, IFCE et INAO) ont contribué à la définition des orientations présentées et votées au cours de ce congrès.

Plusieurs thématiques à fort enjeu ont été introduites par rapport à la précédente mandature en particulier les sujets **contractuels, pouvoir d'achat, qualité de vie et conditions de travail, handicap, égalité-diversité, transition agroécologique...**

Chaque fois que possible, des objectifs mesurables pour chaque thématique ont été mis en place, ce qui permettra à la fois de mesurer en continu l'avancement de nos engagements, et de poursuivre la professionnalisation de la permanence au service de tous.

Travailler les relations avec notre environnement syndical

Parce que souvent l'union peut faire la force, il nous paraît important de maintenir des relations de qualité avec la plus grande majorité de nos collègues des autres organisations syndicales du MASA, dès lors que nous pouvons nous entendre sur un consensus pour avancer ensemble sans renier nos principes et nos valeurs.

Par ailleurs, il apparaît utile de conforter nos échanges avec la fédération Agri-Agro de la CFDT, pour assurer des relais politiques et porter certaines de nos demandes au niveau interministériel ou auprès de la fonction publique. Nous le constatons, sur certains sujets comme l'égalité-diversité, la QVCT, la PSC, les réductions de budget... nous avons tout intérêt à faire remonter nos questions pour partager les

diagnostics et solutions.

Enfin, au regard des futures élections professionnelles, la synergie avec les autres syndicats CFDT est aussi un axe de développement... CFDT-EFRP et FEP-CFDT pour la partie enseignement, CFDT UFETAM, CFDT FranceAgriMer doivent plus que jamais être des sources de collaboration et de partenariats.

Fonctionnement de la permanence et identité

Un enjeu majeur : la communication

Depuis près de deux ans, la manière de communiquer de la CFDT-Agriculture a été remaniée, plus ciblée en fonction des communications afin d'être moins « invasive » pour les agents.

A la CFDT, pas de compte-rendu effectué par une IA... nous fonctionnons encore à l'ancienne ! Nous souhaitons maintenir la qualité de contenu, même si parfois, cela nécessite un peu plus de temps pour le produire ! Initiés l'an dernier, nos articles visant à mieux expliquer certains aspects de la carrière ou de la rémunération continueront d'être publiés, et de nouveaux thèmes ou sujets d'actualités seront publiés en fonction des réformes opérées. **Ce travail de rédaction est à la disposition de tous !**

Avec la nouvelle identité de notre syndicat devenant CFDT-Agriculture, notre site internet va commencer à évoluer dans les prochaines semaines, prenant une nouvelle forme et poursuivant l'actualisation de nos rubriques.

Nous voulons pendant cette prochaine mandature être à l'écoute de vos besoins ; ainsi, le formulaire de contact sur le site, ou un mail, peuvent être utilisés pour nous demander de travailler sur un sujet particulier... n'hésitez pas !

La permanence syndicale : un outil au service de tous

Pour certains, être permanent syndical est une tâche facile à accomplir. Il n'en est rien car cela demande avant tout une capacité d'écoute et d'empathie que tout un chacun n'a pas forcément, une envie de découvrir des thématiques métiers qui ne sont pas forcément de son cœur de métier, et surtout d'exprimer ses compétences au service des agents. La permanence se renouvelle et se professionnalise au quotidien en maximisant les compétences de chacun et en les valorisant. Fortement renouvelée au cours de ces dernières années, la représentation des agents de DRAAF, DDI, AC est assurée, les compétences au niveau « alimentation » ont été largement renforcées tout comme les compétences autour de la RH. L'équipe constituée est de qualité et il faudra maintenir cette qualité au gré des départs et anticiper au mieux les remplacements ; il s'agit pour nous d'un enjeu majeur, afin de pouvoir répondre à l'ensemble des sollicitations qui nous sont faites, dans un contexte professionnel toujours plus mouvant.

La qualité dans la réponse aux sollicitations

La CFDT-Agriculture met un point d'honneur à **répondre à tous les agents qu'ils soient adhérents ou non**, l'adhérent bénéficiant évidemment d'un suivi plus poussé, de l'expertise si nécessaire de notre cabinet d'avocats... Il y a pour nous un **enjeu de meilleure traçabilité** afin d'identifier encore mieux les sujets de préoccupation ; cela passe notamment par une meilleure connaissance des sollicitations faites directement auprès de nos permanents en région ou chez nos opérateurs.

Pour répondre au mieux aux agents, il **est aussi primordial de maintenir une bonne relation avec les bureaux de gestion de sous-direction des carrières et de la rémunération**, pour les titulaires et les contractuels.

Un développement syndical au plus près de chacun

Depuis plus d'un an, les permanents se déplacent en région, vont à la rencontre des agents... en SIVEP, en DRAAF, en DDI, à l'INFOMA. Il nous faut sortir, rencontrer, échanger, car c'est bien là que nous recueillons les craintes, les témoignages... **Le développement syndical n'est pas un enjeu uniquement au moment des élections professionnelles, c'est un engagement quotidien que nous souhaitons renforcer**, notamment en DDI et DRAAF, mais aussi chez nos opérateurs.

Des actions renforcées pour nos adhérents

La prochaine mandature va s'attacher à augmenter la proximité avec tous les agents. Cela passe par la communication et un affichage clair de référents par zone géographique par exemple.

Un travail, déjà amorcé au sein de la permanence, nous conduira dans les prochains mois à mettre en place un appui aux agents dans leur rédaction d'un éventuel recours, qu'il soit hiérarchique ou auprès d'un tribunal, ou des appuis individualisés et formalisés pour les préparations de concours ou dossiers de promotion. **C'est une notion de service que nous tenons à développer.**

Enfin, sur des sujets plus sensibles comme la maladie ou le handicap, le travail d'écoute et de conseils personnalisés, seront maintenus, voir développés.

Une liste de revendications et d'orientations

Avec la professionnalisation de la permanence opérée depuis deux années, certaines revendications ont pris une véritable dimension au sein de l'équipe, au service des agents du MASA

et de ses opérateurs.

C'est notamment le cas du **pouvoir d'achat** avec des revendications, propositions ou analyses qui peuvent être faites en matière de rémunération, d'augmentation de la valeur du point, d'IFSE, de revalorisations, de NBI, d'un meilleur calcul de pension en y intégrant une partie des primes, de la création de vecteurs indemnitaires dédiés et plus lisibles pour les agents...

La CFDT-Agriculture défend le pouvoir d'achat de tous les agents du MASA, de tous corps, de toutes filières, y compris les contractuels (mobilité, prime de résultat, accompagnement dans les restructurations comme le Brexit, demande de concours...) ! Cette vision large offre plus d'ouverture qu'une vision corporatiste.

La CFDT-Agriculture revendique **la mise en place d'un accord sur la QVCT** mais pas à n'importe quel prix, autrement dit un accord qui garantisse la couverture de **tous les agents du MASA, y compris en DDI ou chez les opérateurs** !

La CFDT-Agriculture poursuit son **engagement pour la transition agroécologique** que ce soit pour la forêt, l'alimentation ou l'agriculture. L'idée est évidemment de faire partager nos convictions sur cette nécessaire transition dans notre quotidien, mais aussi en intégrant cette vision dans le cadre des projets de texte et réformes diverses...

La CFDT-Agriculture poursuit également son fort investissement sur le suivi de **l'accord égalité-diversité et sa déclinaison sur le volet handicap** en lien avec les services du MASA.

La **PSC et la prévoyance** sont aujourd'hui installées. Les écueils repérés avant la mise en place de ces dispositifs doivent être corrigés à court et moyen terme. La PSC deviendra immanquablement un outil d'attractivité entre employeurs, il est important que ce dispositif soit le plus juste possible. La CFDT-Agriculture continuera à veiller sur

le sujet, et portera la nécessité d'évolutions favorables aux agents, en particulier pour les familles.

Ce ne sont là que quelques revendications principales mais les sujets sont nombreux et la CFDT-Agriculture reste avant tout à votre écoute.

Et les élections professionnelles de 2026 ?

Ce congrès et ses revendications nourrissent déjà ce que nous souhaitons porter dans le cadre des prochaines élections, le tout dans un état d'esprit progressiste, ouvert à toutes et tous et sans complaisance vis-à-vis de l'administration lorsque cela nous paraîtra nécessaire.

En conclusion

Bien évidemment, les orientations aujourd'hui définies ont vocation à évoluer avec le temps, l'actualité, les réformes et nos gouvernements au gré des élections ou des dissolutions... dans tous les cas, certaines de ces thématiques seront défendues tout au long de cette mandature 2025-2029, en amont et après les **prochaines élections professionnelles de 2026**.

Si vous vous y retrouvez dans ces quelques lignes de présentation, si vous voulez contribuer, échanger, débattre ou même polémiquer, vous êtes dans tous les cas les bienvenus !